Les Fêtes de la Paix à Lille

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

RÉCEPTION DE NOS AMIS BELGES A LA MAIRIE

Le groupement commercial et industriel «Les Pierrots Louis XV» de Mons qui s'étaient offert de quêter pendant les fêtes pour le Monument aux Morts furent l'objet d'une réception spéciale.

Précédés de la Musique Municipale, cette société fut reçue à la Mairie, ainsi que plusieurs groupes qui l'accompagnaient.

Dans la cour de l'Hôtel de Ville, les Vieux Gilles du Hocquet firent une de leurs danses originales et le groupe « Le Tilleul » d'Anderlecht exécuta un ballet.

Une réception des comités des sociétés belges eut lieu ensuite dans la salle des fêtes.

Après avoir souhaité la bienvenue aux Belges, Moithy exprima toute sa reconnaissance envers les Pierrots Louis XV de Mons, pour leur beau geste envers la Ville de Lille. Il exprima toute sa cordialité et les sentiments que les Lillois avaient pour la Belgique et on trinqua à la prospérité des deux puissances sœurs.

M. Tondeur, vice-président du Groupement Commercial et Industriel de Mons, exprima l'honneur qu'il avait de pouvoir collaborer à l'érection du monument de nos grands morts.

Enfin, M. Van den Hedde, remis au nom des Amis de Lille, un fanion à la Société des Gamins des Amis Réunis de Wavre.

LES SOCIÉTÉS SE RASSEMBLENT

Façade de l'Esplanade, ce fut à partir de 14 heures, un vacarme et un remue ménage extraordinaires. Les sociétés venaient se placer derrière la pancarte peinte en rouge, portant le numéro qui leur avait été désigné.

Les plus avisés et les plus impatients des spectateurs étaient déjà sur les lieux et le service d'ordre eut tout le mal du monde à les maintenir sur les trottoirs et terre-pleins et à pratiquer la brèche pour le départ.

A 15 heures 20, la sonnerie du garde à vous annonce à la foule et aux sociétés que le défilé commence.

Le magnifique défilé

Ce fut un cortège d'une ampleur imposante, long de plusieurs kilomètres, qui se déroula sans fatigue, par les rues pavoisées, dans le vacarme des musiques dont les mesures s'enchevêtraient, dans la plénitude des échos sonores, entre les alignements compactes et mouvants de la foule.

On s'était massé tout le long du parcours, les becs de gaz, les voitures, les kiosques, tous les obstacles de fortune servirent à échafauder les grappes humaines, sans parler des heureux qui disposaient d'un balcon ou d'une fenêtre, dans une rue même du défilé, et qui en firent profiter leurs amis et connaissances.

Le cortège s'en fut par la rue Négrier, la rue Saint-Pierre, la place du Concert, déferla dans la descente de la rue de la Monnaie, s'étira dans un mouvement d'accordéon par la place Saint-Martin, la rue de la Grande-Chaussée, la place du Théâtre, les rues Faidherbe, du Priez, Saint-Genois, des Augustins, la rue Ban-de-Wedde, les rues de Paris, des Manneliers, la Grande-Place, la rue Nationale, la place de Strasbourg, la rue Masséna, les Halles, les rues Solférino, Léon-Gambetta, Henri-Kolb, la rue des Postes, la place Sébastopol, la rue d'Inkermann, et la place de la République où l'anneau se disloqua.

Les lacets du cortège ont sillonné les quartiers les plus actifs de la cité, le vieux Lille, Saint-Sauveur, le Centre, et Wazemmes.

L'apothéose de la chanson

La sonnerie du garde à vous a retenti. Attention ! voyons un peu cette apothéose de la chanson. Tous ces costumes sont prometteurs. Les GILLES font la sieste, assis sur les bords de leur corbeille d'osier, en forme d'amphore, et s'efforcent d'assurer au mieux de leurs muscles... cervicaux l'équilibre de leur chapeau à plumes hauts comme le temple d'Angkor.

La discipline faisant la force principale des armées, mais n'étant pas précisément prisée par les foules il importe que le cortège soit précédé par un... piquet de gendarmes, dont la tache est on le sait, des plus ingrates.

LA DIANE AUCHELLOISE prend le numéro 2 spahis aux uniformes frais.

LES CŒURS JOYEUX, de Saint-Pol-sur-Ternoise, présentent, au troisième tour, un mariage en sabots, dondaine ! oh, oh ! dirait Botrel. On est gai derrière la mariée aux pommettes rougies.

LES PAGES, de Sous-le-Bois, s'inscrivent au numéro 5. Ensemble très gracieux, vêtu de violet.

Passons sur le numéro 6, qui n'est pas là. La fête au village, par L'AMICALE DES XXX, de Douai, est en effet, un carnaval tout à fait « bucolique », « Tityre, tu patulae recubans... ». Virgile en eût fait une ode pastorale.

LE CERCLE LE TILLEUL, d'Anderlecht, se meut avec allant, sous les costumes couleur locale des paysans et paysannes hollandais. Et voici une petite brunette qui n'a pourtant pas l'air si paysanne que ça, sevez-vous !

« LES RISQUONS-TOUT » de Lille, qui risquent le voyage en Chine, et la Baya, risquent fort de décrocher une prime au concours, avec leurs costumes authentiques du Pays Bleu, et leur char majestueux. Il ne manque plus, au décor, qu'une inscription en sanscrit, pour servir de casse-tête... chinois, qui n'est pas une arme prohibée.

« J'aime mieux voir ma Normandie » ainsi chantait l anoce villageoise du CLUB DE GYMNASTIQUE DE CALAIS.

LES EXCENTRIQUES MODERNES, de Schaerbeck, sont tout à fait désossés.

LES INSEPARABLES, de Lille, ne se séparent pas de la Lune, à laquelle ils chantent bonsoir, madame. Ils emmènent même avec eux, un morceau de croissant, pour leur petit déjeuner sans doute.

Et voici, précédés le N. 16, LES GILLES DE JEMMAPES-LES-MONS. Alors là ! le spectateur en a plein la vue et les oreilles. L'accoutrement du Gille comporte essentiellement un bonnet serti sur la boîte cranienne par de solides brides, garni de plumes d'autruche, aux teintes claires qui retombent en volutes, comme les ornements d'un chapiteau ; un costume tapisserie des Gobelins, bosselé, avec collerette ; des grelots, suspendus sur la poitrine et autour de la ceinture ; une corbeille, des sabots, garnis de dentelles.

L'expression du Gille est d'une aimable naïveté et il vous secoue ses grelots avec conscience de sa fonction sociale.

Le Gille est un type unique, un parfum de terroir, une école philosophique, une formule de bonheur simple.

On regarde les Gilles sans se lasser, sans efforts et LES JOYEUX BIGOPHONES de Tourcoing sont déjà passés, qu'on regarde encore les plumes, surtout les dames, car, oncques, elles n'eurent à leur chapeau un tel ornement, héritage d'origine patriarcale.

LES SANS RANCUNE de Marpent n'ont vraiment pas l'air d'avoir quelques ressentiments.

Au Pays des Sioux, DES VRAIS SIOUX, de Schaerbeck ! Quelle tribu ! Sœur peut-être de la tribu des Agaragas!

LA SYMPHONIE DES ACCORDEONISTES de Wattrelos, devance le char de l'Excentric Club Madeleinois. Le Moulin de Suzette est une idée heureuse, une tentative réussie pour réaliser l'idée une chanson française.

LES « CENOBITES » de Bruxelles, sont des Pierrots dont les couples harmonieux n'adoptent que pour le besoin de la cause les mœurs de cénobites.

LES AVIETISTES de Rœulx étaient équipés pour un voyage à Tokio.

LA FRATERNELLE de Lille, célèbre avec beaucoup de simplicité et de goût, la Paix au Travail et la Paix Universelle.

Le film est long et se déroule toujours. Pancarte N. 28 : Tambour-Major et Tambour des Hurlus ; Jeanne Maillotte, dont le spectre est chancelant ; les Corsaires de Dunkerque, les Arlequins et Arlequines Jeumontois.

Les Singes de Tournai s'offrent le luxe de gambader sur un char et de grimper dans un saule, dont les feuillages fatigués finissent par se déplumer.

Bref ! Bref ! le film dure toujours. Quarante-quatre groupes, personnages, sociétés défilent encore, illustrant les thèmes les plus divers. Les pierrots sont partout. La vie à la campagne s'étale avec tout un outillage agricole de fourches, de faucilles, de rateaux, de herses, de chariots, un matériel « bucolique ». La vie des marins ; la chasse, la vie orientale fournissent une série de tableaux qui ne manquent pas d'originalité.

Durant une heure, le film a passé.

Une journée joyeuse inoubliable

Evidemment, l'idée lancée par la Municipalité de Lille : reconstituer l'histoire et interpréter le sens des vieilles chansons françaises, n'a pas été suivie de très près. C'était fort difficile d'adapter à chaque thème, une chorégraphie et un ensemble décoratif convenables, que le plus souvent il eut fallu créer entièrement. Il y a eu, pourtant, des efforts méritoires, tentés par quelques sociétés. A côté de ceux que nous avons signalés en tournant le film, une mention revient au Cyclo Club Fivois, dans le groupe de la Mère Michel, fort inquiète de la disparition de son chat. La mère Michel est populaire.

L'important, et le but a été pleinement atteint, était de présenter à la foule, toujours avide de voir, une théorie variée, vivante de nos sociétés régionales ; de réaliser un cortège de fête ; de jeter dans la population une semence d'exubérante gaieté.

Et après le cortège, la fête n'était pas encore terminée. Les manifestants de toute tribu, s'agitaient encore. Les passants s'arrêtaient avec curiosité à regarder de près leurs faces grimées et en sueur.

Boulevard Montebello, la Kermesse Flamande se terminait à peine.

Dans la soirée, il y eut partout des réjouissances populaires : bals, concerts.

Le Jardin Vauban fut illuminé et embrasé. Cependant que la Musique Municipale y donnait une audition musicale très appréciée.

L'année 1924 n'aura point défailli à la tradition lilloise des Fêtes de la Pentecôte. Les festivités auxquelles nous venons d'assister ont été une des plus remarquables attractions que nous ayons eues à Lille et les organisateurs qui en ont eu le mérite, ont droit aux plus chaleureuses félicitations.

Il convient aussi de constater l'effort réalisé par quelques cafetiers et cabaretiers lillois, dans le but d'ornementer la façade de leur établissement et de contribuer ainsi, pour une large part à la décoration des rues de la ville.

A ce point de vue, il convient de citer et de féliciter, tout particulièrement, la direction de la Taverne Lilloise, sise rue de Béthune. Celle-ci avait aménagé des tonnelles champêtres, d'un aspect des plus agréable et très brillamment éclairées que le public ne se lassa point d'admirer.

Nous sommes heureux de le signaler ici.

Une grave affaire de trafic de stupéfiants à Cambrai

A la suite de l'article paru à la date du 21 mai dernier sous ce titre et mettant en cause M Adrien Emile Girard, nous avons reçu de ce dernier la lettre suivante, que nous insérons conformément à la loi :

« Cambrai, le 5 juin 1924.

Monsieur le gérant,
du journal « Le Réveil du Nord »
à Lille.

Le numéro de votre journal portant la date de mercredi 21 mai, a publié en deuxième page, cinquième colonne, un article intitulé « Une grave affaire de trafic de stupéfiants à Cambrai où je suis représenté à vos lecteurs, comme un malfaiteur inculpé de divers délits ou méfaits.

Je ne m'attarderai pas à démontrer à vos lecteurs la fausseté des griefs qui me sont imputés dans cet article, ainsi que des prétendues informations qu'il renferme à mon endroit.

Cette démonstration sera faite et l'origine de la campagne de clomnies menée conrte moi sera expliquée prochainement devant le tribunal correctionnel de Cambrai, où j'ai assigné le « Matin » et « l'Indépendant de Cambrai », qui ont assumé la responsabilité d'insérer les premiers articles parus à mon sujet, et que d'autres feuilles ont estimé pouvoir reproduire en tout ou en partie sans en contrôler la véracité.

Je vous prie de bien vouloir, etc.

Adrien-Emile GIRARD,
17, Petite rue Aubenche, Cambrai.

Les Gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais à Liévin, les 28, 29 et 30 Juin

PROGRAMME DE LA VINGT-NEUVIÈME FÉDÉRALE

On sait que la Fête Fédérale de Gymnastique du Nord et du Pas-de-Calais, aura lieu, à Liévin les 28, 29 et 30 juin ; voici les grandes lignes de programme des fêtes et des concours qui auront lieu à cette occasion :

Le samedi 28 juin, les membres du Comité des Fêtes-Concours de Liévin recevront en gare de Lens la Société Suisse de Paris, ainsi que les trois sociétés de gymnastique de Valenciennes inscrites au concours.

Comme il est d'usage les Sociétés de gymnastique du lieu précédent de la fête régionale des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais se doivent d'accompagner le drapeau régional confié à leur garde pendant un an. Une délégation du conseil municipal de Valenciennes ou eurent lieu les concours l'an dernier viendra donc à Liévin pour remettre à la Société l'Avenir le drapeau régional. Cette délégation sera composée de M. le Maire de Valenciennes et des deux adjoints.

A cette occasion la Ville de Liévin et son sympathique Maire, Dégréaux, préparent aux visiteurs une belle réception. La Fanfare municipal de Liévin et les sociétés locales attendront les Valenciennois et le drapeau régional : à l'entrée de la Ville. Une gerbe sera ensuite déposée au pied du Monument aux Morts de Liévin situé à l'entrée de la Ville.

Après la réception aura lieu la réunion du Comité central de l'Association des Gymnastes ainsi que a réunion des membres du jury.

Le soir une retraite aux flambeaux sera organisée.

Les éliminatoires des épreuves sportives et samedi après-midi.

Le dimanche 29 juin, réveil en fanfare, à 5 heures. De 6 heures à 12 h., concours de section et de productions spéciales sur les emplacements prévus. Une réception sera organisée pour recevoir les personnalités afficielles qui présideront la fête-concours. Un banquet sera ensuite offert par la municipalité.

L'après-midi aura lieu la grande fête officielle dans le Parc de Rollencourt. Dans ce magnifique parc qui sera aménagé avec des tribunes pour le public auront lieu les mouvements d'ensemble généraux avec le concours de la Musique Municipale. Des productions spéciales des sociétés en renom seront exécutées. Après cette fête la Musique donnera un beau concert.

Le défilé en ville des 80 sociétés inscrites groupant plus de 3.000 gymnastes aura lieu aussitôt après la fête officielle.

LE COMITÉ D'ORGANISATION DE LA 29e FÊTE RÉGIONALE DE GYMNASTIQUE

A 8 h. 30, la fête de nuit sera annoncée par une sonnerie de clairons et de cors de chasse.

A 9 heures, place de la Nouvelle Mairie, grand concours de productions costumés : ballets, poses plastiques, tableaux militaires, etc... un immense podium de 100 mètres carrés merveilleusement aménagés avec éclairage et projection électriques.

Lundi 30 juin, grand concours artistique : Championnat du Nord et du Pas-de-Calais réunira de merveilleux gymnastes dont certains se produiront aux Olympiades à Paris ; challenge Wachmar : concours de vétérans.

L'après-midi, distribution des prix place de la Nouvelle Mairie. A 6 heures, grand concert musical.

Le paiement des primes kilométriques et spéciales aura lieu le lundi matin de 8 h. à 12 heures bureau de renseignements, rue Antoine Dilly. Le soir grand bal.

Le mardi aura lieu une excursion sur les champs de bataille de Notre-Dame de Lorette.

Les différents comités et en particulier le Comité de Direction qui a à sa tête Degréaux, Maire, MM. Bédart, adjoint au maire, Président ; Roy, ingénieur principal des Mines de Liévin, vice-président et Léonce Laurent, président de la société l' « Avenir » ; Caron A., secrétaire général ; Fréville, receveur-municipal, trésorier et la commission municipale pour que l'organisation grandiose soit irréprochable.

GRANDS CONGRÈS

Celui du Syndicat des Receveurs buralistes

Paris, 9. — Le Syndicat des receveurs buralistes a tenu son Congrès annuel à la Mairie du IVe arrondissement les 8 et 9 Juin.

Parmi les questions traitées par le Congrès celles de l'incorporation des receveurs buralistes dans la loi sur les pensions et du statut ont été attentivement examinées par l'assemblée.

Le bureau est ainsi formé :

Houdin, secrétaire-général ; Crespin, secrétaire-général adjoint ; Pélissier, secrétaire administratif ; Valentin, trésorier-général.

Les travaux du Congrès se sont terminés dans une atmosphère d'entente et de cordialité.

Celui du Syndicat des Commis de perception

Paris, 9. — Le Congrès du Syndicat National des Commis de Perception a continué ses travaux aujourd'hui.

Le Congrès, avant de clore ses travaux, a adopté un ordre du jour dans lequel les congressistes saluent avec joie l'élection d'une majorité parlementaire favorable à leurs aspirations légitimes et aux revendications des travailleurs ; ils affirment leur résolution inébranlable d'obtenir le droit syndical et maintiennent leur adhésion à la Fédération Nationale des Syndicats de Fonctionnaires dont ils approuvent l'action glorieuse et tenace.

Expriment leur ardent désir de rejoindre au plus tôt la classe ouvrière organisée au sein de la C.G.T. Soulignent une fois de plus l'urgente nécessité d'une large réforme administrative en vue d'une adaptation des divers services aux besoins des populations et aux conditions de la vie moderne par une transformation complète des méthodes de l'outillage et des rouages et par la participation effective des usagers et du personnel d'exécution, à la direction et au contrôle des administrations.

La 1e assemblée du Syndicat des douaniers actifs

Paris, 9. — Le syndicat des douaniers actifs a tenu ce matin à 9 heures, sa première assemblée. Ce syndicat comprend 80 délégués qui représentent 18.000 adhérents sur l'ensemble des 23.000 syndiqués des douanes.

La séance s'est ouverte sous la présidence de M. Wargnies, de Valenciennes.

Le rapport moral et le rapport financier ont été, après lecture, approuvés à l'unanimité.

Puis, les congressistes ont voté la motion suivante :

« Le Congrès, considérant l'élévation à 1.800 francs de l'indemnité de vie chère comme absolument indispensable aux petits fonctionnaires, en raison de l'augmentation du coût de la vie qu'on ne saurait estimer comme suffisant le vote par lequel la Chambre a augmenté seulement et de façon temporaire, les indemnités de résidence et les indemnités familiales, attendu que dans les douanes, notamment, où la majorité des agents réside dans les postes de campagne, ces agents, pour la plupart, au traitement de début de 3.800 francs, n'ont rien obtenu et font remarquer que le même vote accorde au directeur général des douanes au traitement de 34.000 fr., une indemnité annuelle de 4.000 francs.

Pour ces raisons, le Congrès réclame énergiquement le versement d'un acompte immédiat à valoir sur les nouveaux traitements, cet acompte devant être égal à la différence existant entre le taux de l'indemnité de 720 francs, augmentée s'il y a lieu des indemnités temporaires de résidence et le chiffre de 1.800 francs réclamé comme un minimum ; mais considérant qu'il importe surtout de mettre rapidement un terme à la situation difficile des petits fonctionnaires, réduits à des traitements et à des indemnités insuffisantes, de procéder à la révision de leurs échelles de traitements. Le Congrès insiste et sur l'urgence de cette révision, et sur la nécessité d'accorder aux douaniers, exposés à tant de sollicitations, une situation en rapport avec le caractère de leur mission.

Terrible incendie en Auvergne

UNE FEMME GRIÈVEMENT BLESSÉE 22 MAISONS DÉTRUITES

Clermont-Ferrand, 9. — L'incendie qui a éclaté hier à Beaux-le-Froid, a pris de grandes proportions.

Il a détruit 22 maisons avec le mobilier, les récoltes et l'outillage qu'elles contenaient.

Plusieurs animaux ont été carbonisés.

Les pertes dépassent un million de francs.

Une cultivatrice, Mme Roux, a été grièvement blessée en sauvant sa belle-mère.

Les causes du sinistre sont encore inconnues.

Kermesse sanglante près d'Hazebrouck

AU COURS D'UNE QUERELLE, UN JEUNE HOMME DE 16 ANS, EST MORTELLEMENT BLESSÉ D'UN COUP DE COUTEAU

C'était kermesse à Winnezeele, petite commune du canton de Steenwoorde, et dans la nuit de dimanche à lundi, les cabarets de Winnezeele regorgeaient de consommateurs.

UNE QUERELLE FUTILE

Il était environ minuit et demi, lorsque quatre jeunes gens, sortaient de l'estaminet des Six Chemins, tenu par M. Demey, pour rentrer chez eux. Dans la soirée ils avaient parcouru les différents quartiers du village et visité maints débits de boissons, si bien qu'au milieu de la nuit, lorsqu'ils avaient enfin songé au retour, ils étaient tous quatre un peu ivres.

C'étaient les nommés Gustave Verwaerde, 34 ans ; Léon Prévost, 21 ans ; André Christiaens, 17 ans et Albert Bailleux, 16 ans, habitants de Winnezeele, et Léon Pruvost, à Steenwoorde, hameau du Saint-Laurent.

Provost qui avait le plus long trajet à faire pour regagner sa demeure, avait avec lui sa bicyclette.

La querelle s'éleva au sortir de l'estaminet des Six Chemins entre Provost et le jeune Bailleux. Le premier eut la malencontreuse idée de rappeler à l'autre qu'étant jeune et fréquentant l'école, il avait le nez sale et que l'instituteur lui ordonnait souvent de se moucher. Piqué dans son amour propre, Bailleux répondit qu'en tout cas à présent on ne pouvait plus lui faire un pareil reproche.

Ces propos aigres-doux en amenèrent d'autres ; bientôt les deux jeunes gens s'injurièrent et se bousculèrent.

En vain les deux autres compagnons, Verwaerde et Christiaens voulurent intervenir et exhorter Provost au calme. Celui-ci furieux des ripostes de Bailleux, avait tiré de sa poche un couteau et il le tenait ouvert dans sa main droite appuyée sur le guidon de sa bicyclette.

On était alors à 200 mètres des Six Chemins. Verwaerde qui avait vu le couteau renouvela ses conseils de modération et quelques instants après croyant avoir ramené Provost au calme, il s'arrêta avec Christiaens et tous deux demeurèrent en arrière.

UN COUP DE COUTEAU TERRIBLE

Se voyant seul avec Bailleux, Provost brandit son couteau et le plongea d'un geste brutal dans la poitrine du jeune homme.

La lame transperça les vêtements, veston, gilet et chemise et pénétra de 8 à 10 centimètres, perforant la plèvre et le poumon droit.

Tandis que le blessé, dont le sang giclait par l'affreuse blessure, s'affaissait sur le chemin, le meurtrier sautait sur sa bicyclette et filait à toute pédale vers Steenwoorde.

Cependant Verwaerde et Christiaens ne tardèrent pas à rejoindre le blessé. Bailleux leur raconta en quelques mots ce qui s'était passé et il eut encore la force de rentrer chez lui soutenu par ses camarades.

L'ARRESTATION DU MEURTRIER

En arrivant chez ses parents, le blessé se mit au lit. Un cycliste courut à Herzeele pour chercher le docteur Ryckenaert et un des frères de Bailleux se rendit à la Gendarmerie de Steenwoorde. A quatre heures et demie le chef de brigade et deux gendarmes étaient à Winnezeele et à 5 heures, ils s'emparaient de la personne du meurtrier.

L'ÉTAT DE LA VICTIME EST GRAVE

M. le docteur Ryckenaert à son arrivée au chevet du blessé a immédiatement constaté d'extrême gravité de la blessure. On craint une issue fatale.

Cette scène sanglante, connue à Winnezeele et à Steenwoorde, dans la matinée de lundi y a causé une profonde émotion. Les familles du meurtrier et de la victime comptent de nombreux enfants, 8 à 9 de chaque côté et la plupart des jeunes gens sont des travailleurs de la terre.

Le meurtrier a été écroué à Hazebrouck.

Guerre civile, en Albanie

LES TROUPES GOUVERNEMENTALES ONT FORT A FAIRE

Belgrade, 9. — Les nouvelles d'Albanie parvenues hier, de Belgrade, annoncent un revirement de la situation, favorable au Gouvernement de Tirana, dont les troupes ont remporté des avantages en marchant au sud de Tirana, où ils ont mis en fuite la colonne des insurgés, venue de Valona. Dans le nord, la résistance s'accentue sur la rivière Matia où Gagliar défend le passage et l'accès conduisant à Tirana. Un autre succès de ses troupes est signalé dans les régions d'Albassan.

PAS D'INTERVENTION SERBE OU ITALIENNE

Rome, 9. — « L'Agence Stefani » publie une note disant qu'à la suite des événements d'Albanie, les Gouvernements de Rome et de Belgrade ont procédé à un échange de vues à la suite duquel ils sont tombés d'accord pour considérer la lutte actuelle, à l'intérieur de l'Albanie, comme une question intérieure albanaise.

CIMETIÈRES BRITANNIQUES ET ALLEMANDS EN FRANCE

Paris 9. — D'après l' « Officiel », il est déclaré d'utilité publique et d'urgence l'acquisition : 1° En vue de la création d'un cimetière militaire allemand à Billy-Montigny (Pas-de-Calais) ; 2° En vue de la création de deux cimetières militaires britanniques à Fricourt (Somme) ; 3° En vue de la création d'un cimetière militaire britannique à Epehy (Somme), de diverses parcelles de terrain situées sur les territoires desdites communes.

Séance de pure forme hier à la Chambre

Paris, 9. — Les huissiers gardent encore les bancs du Gouvernement.

Le public est moins nombreux que les jours précédents.

Mais les députés sont venus un peu plus de 300, moins pour siéger que pour s'entretenir de la marche des événements.

M. PAINLEVÉ ouvre la séance à 18 h. 10 ; les députés du centre, pour s'amuser, réclament la lecture du procès-verbal.

M. ANTERIOU, secrétaire, fait semblant de lire le procès-verbal, qui est adopté.

M. VIOLLETTE soutient une motion signée par MM. L. BLUM, RAYNALDI, PINARD et ainsi conçue : « La Chambre décide de procéder sans retard à la constitution des groupes et à la nomination des grandes commissions.

M. VIOLLETTE déclare qu'il est indispensable de constituer de suite les groupes pour procéder, cinq jours après, à l'affichage des candidats des groupes aux grandes commissions à la publication de ces listes de candidats au « Journal Officiel » et à la ratification par la Chambre de ses désignations, afin que les grandes commissions puissent se constituer.

La Chambre pourra alors commencer ses travaux.

Cette motion n'est contestée par personne, elle est donc adoptée.

Le Président annonce, en conséquence, que cinq jours après la constitution des groupes, il sera procédé à l'affichage et à la publication à l' « Officiel » des listes de candidats des groupes pour les grandes commissions permanentes.

La séance est levée à 18 h. 15, sans incident. Séance mardi, à 15 heures, pour la lecture du message présidentiel par M. François MARSAL, le nouveau président du Conseil.

Dans les couloirs du Sénat

Paris, 9. — Dans les couloirs du Sénat, on annonce que demain après la lecture de la déclaration ministérielle, un débat sera soulevé par une interpellation de M. CHERON.

On annonce également que le groupe de la gauche républicaine se réunira avant la séance, ainsi que les groupes de la gauche démocratique et de l'union républicaine, pour examiner la situation politique.

Un accord franco-anglais?

D'IMPORTANTS ÉCHANGES DE VUES AURAIENT EU LIEU

Londres, 9. — Le rédacteur diplomatique du « Daily Telegraph » écrit : « Je crois savoir que quoique des négociations officielles entre la Grande-Bretagne et la France soient naturellement hors de question pour le moment, d'importants échanges de vue ont eu lieu tout récemment par des voies privées entre les leaders radicaux-socialistes français et les travaillistes socialistes britanniques.

Il ressort de ces consultations officieuses qu'un accord assez étendu serait possible.

LES BASES ESSENTIELLES

L'accord pourrait porter sur les points suivants :

1° Mise en application du projet Dawes ;

2° Réduction immédiate de l'occupation de la Rhur à des proportioss invisibles ;

3° Règlement du problème de la sécurité par l'intermédiaire de la Société des Nations de préférence sous la forme d'un pacte de garantie mutuelle modelé plus ou moins sur celui de lord Cecil. Ce pacte n'enthousiasme pas M. Mac Donald, mais je crois que ce dernier y est moins opposé que la majorité de ses collègues du Cabinet.

4° Transfert du contrôle des armements allemands à la Société des Nations dès la fin de l'enquête interalliée projetée.

5° Discussion de la réduction générale des armements, discussion qui serait liée au pacte de garantie mutuelle permettant à la France de diminuer son fardeau militaire actuel.

Enfin, le gouvernement des gauches insisterait sur les nécessités d'employer des méthodes diplomatiques plus démocratiques que celles qui ont existé jusqu'ici au quai d'Orsay et au Foreign-Office.

On reparle de Ludendorff

Paris, 9. — D'après une dépêche de Berlin à la « Chicago Tribune », les amis du général Ludendorff s'efforcent secrètement d'organiser une nouvelle campagne contre le cabinet Marx et l'acceptation du plan Dawes. Des mesures spéciales ont été prises par la police politique pour faire échouer les coups de tête éventuels des nationalistes.

Dans le but de combattre la propagande ultra-nationaliste, le gouvernement publie un livre blanc destiné à prouver que Ludendorff porte toute la responsabilité de la conclusion de l'armistice.

UNE AFFAIRE QUI INTÉRESSE LES DÉBITANTS

Rocroi, 9. — En ce moment se déroule devant le tribunal correctionnel de Rocroi une cause qui intéressera au plus haut point les cafetiers, les débitants et les marchands en gros.

Un négociant en vins de Charleville loua trois maisons à usage de café à Rocroi. Il les sous-loua à trois exploitants en leur imposant la condition de ne se fournir que chez lui en vins et liqueurs. La régie et le parquet ont engagé des poursuites contre ce négociant en se basant sur l'interprétation de l'article 10 de la loi de 1915.

L'affaire a été mise en délibéré.

FEUILLETON DU 11 JUIN 1924. — N° 29

La Belle des Belles

ROMAN D'AMOUR

PAR JEAN RAMEAU

L'imbécile !

Où était-il donc ? L'avait-on déjà coffré, par hasard ?

Dès que le commissaire fut parti, Francoumas demanda son auto et se fit porter chez le secrétaire général, rue Dufresnoy.

Il ne le trouva pas chez lui.

— Vous lui direz de venir me voir le plus tôt possible ! recommanda-t-il au domestique. Je l'attends.

Et il laissa une carte rageusement cornée.

Sigalon venait de sortir en effet. Il était affolé. Il craignait d'être arrêté d'un moment à l'autre.

De temps en temps, une bulle d'espoir soulevait bien son cerveau : « Elle a promis d'aller faire un tour au Palais ! » se disait-il. Et vraiment, il ne pouvait pas attendre qu'une aussi jolie femme fit des démarches infructueuses au Palais ou ailleurs. Quand ils la verraient, les juges seraient forcément conquis, les foudres tomberaient des mains de la justice. Une aussi admirable créature... La Belle des Belles... Non, non ! rien à craindre ! Les magistrats sont des hommes. Dieu merci !

Et puis le découragement le reprenait. Si Maggie oubliait sa promesse ?...

Pour la lui rappeler, il s'était permis de lui envoyer un télégramme : « Pensez à moi. Voyez ces messieurs je vous prie, et donnez nouvelles. »

Ce matin, il avait reçu la réponse, par message téléphoné :

« Rien à faire. Avisez. »

Ces quatre mots l'avaient frappé comme un coup de maillet final sur la nuque.

Il demeura sans espérance, presque sans pensée.

« Avisez » recommandait-elle. Qu'est-ce que cela voulait dire ?

A midi, quand il rentra, il trouva le commissaire à sa porte. En sortant de l'Académie, ce magistrat venait procéder à la même opération chez l'inculpé. Sigalon, effaré, vit des hommes fouiller dans ses tiroirs, dans son reliquaire. On le fit même monter sur une voiture à galerie, son fameux reliquaire de Sainte-Gudule ! Il ne s'y opposa pas. On ne pouvait rien trouver de compromettant, ni là ni ailleurs. Quand ce fut terminé, le commissaire l'avertit de ne pas quitter Paris : on aurait besoin de lui, bientôt, au Parquet.

Sigalon comprit que le juge d'instruction allait commencer à l'interroger. Un petit frisson passa sur son cuir chevelu. Néanmoins, il promit d'une voix humble, inconsciente peut-être, de ne pas quitter Paris.

Et, à trois heures, affaissé, les moustaches molles, il se dirigea vers l'Académie pour savoir ce que Francoumas lui voulait. Il pensait bien que ce n'était pas pour le couvrir de fleurs.

Il y avait plusieurs voitures devant la porte monumentale de l'Académie. Sigalon reconnut le chauffeur du président du conseil d'administration, celui d'un autre gros actionnaire. Cela ne lui dit rien de bon.

Dans le hall central, les deux grooms chuchoter en se poussant du coude.

Il se dirigea vers la « direction » et ouvrit la porte, après avoir frappé deux coups. Mais aussitôt que son visage parut, cinq ou six autres visages se tournèrent vers lui, hostiles et froids. Un conseil se tenait dans le cabinet directorial.

« Une minute ! » dit sévèrement Francoumas après une légère hésitation.

Et des yeux durs lui signifièrent de s'en retourner à l'antichambre.

Sigalon s'écroula sur un fauteuil. Ses oreilles étaient pleines de bourdonnements. Par intervalles, il entendait un éclat de voix brèves dans le cabinet de Francoumas. Puis, tout se tut ; des portes lointaines claquèrent. Une sonnerie trilla. En courant, l'un des grooms traversa l'antichambre.

Monsieur le Directeur attend Monsieur, vint-il annoncer à Sigalon en laissant la porte du cabinet entr'ouverte.

Sigalon entra, vit Francoumas seul, derrière son bureau ; et, comme de coutume, il alla vers lui, la main tendue.

Mais Francoumas n'eut pas l'air de remarquer le geste.

— Asseyez-vous ! dit-il en déchirant quelques papiers qui traînaient sur son bureau.

Sigalon eut un mouvement d'humeur. Il croyait mériter mieux qu'un accueil de cette sorte.

— Cher monsieur, — voulut-il dire à son directeur — vous vous imaginez sans doute...

— Est-ce que vous m'apportez votre démission ? interrompit Francoumas de sa belle voix garonnaise.

— Ma démission ! Comment ça ! Ma dé—

— Oui, votre démission ? Me l'apportez-vous ?

— Mais...

— J'ai le regret de vous annoncer que vous ne faites plus partie de la maison. Mes collègues du Conseil sont unanimes là-dessus.

— Cependant, monsieur, il me semble qu'on aurait dû m'entendre avant de me condamner... il me semble...

— C'est tout entendu. Vous ne pouvez pas rester une heure de plus chez nous. D'ailleurs, les journaux du soir annonceront que votre démission est acceptée.

— Comment ! sans même me prévenir ? sans même...

— J'ai cherché à vous prévenir. Je suis allé chez vous. Mais vous étiez absent. Le bruit a couru que vous étiez arrêté.

— Et vous avez cru ?...

— Pourquoi pas ? Il paraît que vous ne perdez rien pour attendre.

— Mais c'est impossible ! Je suis victime d'une machination odieuse ! Je n'ai rien fait. Je suis un honnête homme, un parfait honnête homme !

— Tant mieux pour vous, mon cher.

— Vous ne savez donc pas ?...

— Je ne sais qu'une chose : que, par votre faute, nous sommes l'objet de perquisitions judiciaires, l'objet d'un scandale : que, par votre faute, l'existence de notre maison est menacée...

— Voyons !

— Parfaitement ! Il sera très difficile de nous relever après des coups pareils. Une maison dans laquelle des commissaires de police viennent mettre le nez est une maison bien malade, monsieur, et vous avez du toupet, vraiment, de venir protester ainsi. Vous pouvez passer à la caisse. Votre compte est réglé. Quant aux suites que cette affaire comporte, nous aviserons en temps et lieu. Le conseil décidera s'il y a des poursuites à entreprendre pour notre part et des dommages-intérêts à vous réclamer. J'ai bien l'honneur de vous saluer, monsieur.,

Francoumas se leva et pressa sur un bouton électrique.

Sigalon n'en croyait pas ses oreilles. Chassé, jeté à la porte comme un valet indélicat !

Il s'en alla, les poings fermés, et il sentit des larmes de honte brouiller ses yeux.

Que devenir ? Plus de moyens d'existence. Inutile de chercher une nouvelle situation à Paris. Tout le monde allait savoir certainement de quel crime odieu il était accusé. Même quand il pourrait se disculper devant le tribunal, il n'en resterait pas moins flétri, suspect.

— Ah ! la drôlesse ! dit-il entre ses dents.

Il rentra chez lui, par la force de l'habitude, et il trouva un papier qui lui enjoignait de passer, ce soir, à quatre heures, au cabinet de M. Pécoulier, juge d'instruction :

Les évènements se précipitaient.

— Eh bien, tant mieux ! se dit-il en rageant. Je serai débarrassé plus vite !

Il partit. Il fut à quatre heures moins le quart dans l'antichambre du juge. Il montra sa convocation. On le pria d'attendre.

Presque aussitôt, il vit arriver une jeune femme qui montra un papier semblable. Il reconnut la femme de chambre de mademoiselle de Pradères.

Cinq minutes plus tard, ce fut l'un des grooms de l'Académie de Beauté qui se présenta.

Sigalon comprit que ces deux personnes étaient convoquées pour la même affaire que lui.

Ce fut elles que le juge entendit d'abord.

Une demi-heure après seulement, il fit introduire le docteur.

Dès qu'il fut en présence de ce magistrat, Sigalon voulut parler. Comme tous les faibles, il avait hâte d'expliquer son cas, de raconter le guet-apens dont il était victime. Les paroles tremblaient en se détachant de ses lèvres. Mais le juge, avec un sourire placial, le pria de vouloir bien attendre qu'on l'interrogeât. Sigalon dut ravaler sa salive.

— Mademoiselle de Saint-Junien est-elle là ? demanda M. Pécoulier à un garçon de bureau qui lui apportait une lettre.

— Non, monsieur le juge.

Pécoulier décacheta sa lettre, la lut tranquillement, la fit passer à son secrétaire, qui travaillait à un bureau voisin ; puis ayant essuyé ses lunettes du coin de son mouchoir, il dit à Sigalon :

— Docteur, vous connaissez la plainte qui vient d'être déposée contre mademoiselle de Saint-Junien. Je vous prie de me raconter ce que vous savez à ce propos. Mais, avant tout, je dois vous prévenir que vous êtes ici en qualité de témoin, de témoin seulement. Je ne sais si plus tard...

Et les yeux du juge eurent un regard singulier à travers les lunettes.

Sigalon piétinait. Ses mains, agitées de tremblements nerveux, faisaient danser son chapeau. De ses lèvres blanches, il dit :

— Pardon ! si je ne suis ici qu'en qualité de témoin, pourquoi s'est-on permis de perquisitionner chez moi ?

— Parce que c'était mon droit absolu de faire perquisitionner chez vous.

— Je croyais pourtant... Je croyais...

— Un juge d'instruction a le droit de faire perquisitionner chez qui bon lui semble, d'abord. Ensuite, puisque vous êtes si curieux, je vous dirai que vous ne deviez pas être convoqué en premier lieu comme simple témoin mais des amis ont pu intervenir... et... Vous avez la parole.